

Réunion de Conseil du mercredi 13 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le Conseil Municipal de la Commune de Vouhé, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Thierry BLASZEZYK, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : mercredi 06 décembre 2017

Présents : BLASZEZYK Thierry, BOULERNE Jacqueline, COURDE Bernadette, BROUSSE David, CHEVOLEAU Olivier, DARJO Joele, HELE (CHAMARD) Nicole, DAVID Sophie, LE DANNOIS Nadine, PROTEAU Isabelle

Absents excusés :

Absents représentés : Alain BERNARD, Francois GORCE, Cecile THUREAU - BLUMBERG

Absents : ZAPATA Rudy, GUERAIN Jean Christophe

Secrétaire : DARJO Joele

1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du mardi 7 novembre 2017

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du mardi 7 novembre 2017

2- Délibération du passage à la semaine scolaire des 4 jours pour la rentrée 2018

La proposition du retour à la semaine des 4 jours scolaires pour la rentrée 2018 a été votée au conseil d'école du 9 novembre 2017.

Elle a été approuvée par ce conseil d'école à 9 voix pour -1 voix contre - 1 abstention

A noter que l'association "Petits Galopins" de Saint Georges du Bois qui assure l'organisation des T.A.P. (Temps d'Activité Périscolaire) pour la commune de Vouhé et de Puyravault, a décidé de ne plus poursuivre cette activité à partir du mois de mars 2018.

Cette association a prévu d'organiser, en contrepartie, une garderie jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Le décret permettant le retour à la semaine scolaire de 4 jours dans les écoles primaires et maternelles a été publié au Journal Officiel, le 28 juin 2017 (décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques).

Le Conseil d'école du RPI, s'est prononcé le 9 novembre 2017 en faveur du retour de la semaine scolaire à 4 jours, dès la rentrée de septembre 2018.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
EMET un avis favorable sur le retour de la semaine à 4 jours, dans les écoles du RPI, dès la rentrée de septembre 2018.

3- Droits de préemption urbains des références cadastrales A544 et ZI 118

Monsieur le Maire fait part au Conseil qu'il a reçu de Maître Marie Hélène GIBOIN, notaire à Rochefort sur mer, une demande de déclaration d'intention d'aliéner d'un immeuble situé 16 Chemin Rochelais, A 544

Monsieur le Maire fait part au Conseil qu'il a reçu de Maître Marie Claude ROME, notaire à Surgères, une demande de déclaration d'intention d'aliéner d'un immeuble situé 8 rue de la Panetrie, B625

Monsieur le Maire fait part au Conseil qu'il a reçu de Maître Rémy CORBELLE, notaire à La Rochelle, une demande de déclaration d'intention d'aliéner d'un immeuble situé 9 rue de la laiterie, ZI 118

Le Conseil, à l'unanimité, décide de ne pas user de son droit de préemption sur ces immeubles.

4- Mise en place de différents points d'éclairage

Monsieur le Maire informe le conseil que les différents devis concernant le rajout des points d'éclairage sur le lotissement des bois du cerf, la panetrie et la rue de la gravette (entrée du village par la route de la forêt) ont été signés.

Madame HELE Nicole propose de contacter le SDEER concernant l'intervention de changement des ampoules des points d'éclairage déjà en place qui a été prévue depuis plusieurs semaines. A noter que certains lampadaires ne fonctionnent pas.

5- Circulation des poids lourds

Monsieur le Maire propose au conseil d'interdire la circulation des poids lourds dans le centre bourg de Vouhé.

La circulation sera autorisée pour la circulation de ces véhicules par déviation sur les rues du Moulin Godard, rue de la Gravette et rue de la Laiterie.

Madame COURDE Bernadette doit en aviser les propriétaires de poids lourds résidant sur la commune avant de signer l'arrêté prévu.

6- Demande de subvention DETR pour la chaufferie bois en 2018

Monsieur le Maire informe le conseil que la demande de subvention du département DETR (Dotation Equipement des Territoires Ruraux) a été refusée en 2017 concernant l'installation de la chaudière à bois prévue pour l'école et le club house.

Le conseil décidé à l'unanimité de reconduire cette demande en 2018.

7- Tarifs des repas de cantine en 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité d'augmenter le prix des repas servis à la cantine scolaire pour l'année 2018. Le tarif pour l'année 2017 était de 2,90€ pour les enfants, de 4,40€ pour les adultes et de 2,70€ pour les enfants apportant leur repas.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à 12 voix pour et 1 voix contre, décide à compter du 1er janvier 2018 :

- de relever le prix du repas des enfants et de le porter à 2,95€
- de laisser le prix du repas des adultes à 4,40€
- de laisser le prix du repas pour les enfants apportant leur repas à 2,70€

8- Travaux de l'école

Intervention de Monsieur DUMET, architecte des travaux de rénovation-extension de l'école :

Le Conseil doit se décider sur le choix de la Chaudière, à savoir une chaudière à bois déchiqueté qui était prévue au départ, soit une chaudière à bois pelé (granulé). Il nous expose les avantages et inconvénients des deux procédés.

Chaudière à bois déchiqueté :

- L'approvisionnement du bois déchiqueté n'est plus possible sur la commune de Saintes et la ville la plus proche est Angoulême
- Le bois déchiqueté coûte moins cher à l'achat que le pelé
- Prévoir une demi journée par mois pour le déversement du bois dans la chaudière (employé communal)
- Pour la conversion de la chaudière en bois pelé, l'intervention d'un professionnel est obligatoire et sera facturée.
- Le coût de la chaudière est de 97 000€ (hors chaufferie)

Chaudière à bois pelé (granulé) :

- L'approvisionnement est possible sur la commune d'Aulnay
- Le bois pelé est plus cher à l'achat que le bois déchiqueté
- Il sera installé 2 chaudières couplées (pendant qu'une sera en réparation, l'autre pourra toujours fonctionner)
- Le coût de la chaudière est moins cher de 15 300€ que le bois déchiqueté
- L'entretien est moins compliqué pour l'agent de la commune

Le Conseil décide à l'unanimité de choisir la chaudière à bois pelé (granulé)

9- Prochain conseil

Le prochain conseil municipal est programmé le mercredi 17 janvier 2018 à 19h30

10- Questions diverses

- Monsieur le Maire souhaite que les cyprès plantés devant le terrain de tennis soient arrachés. Mme COURDE Bernadette doit intervenir avec Monsieur LHOMME Vincent.

- Madame COURDE Bernadette informe le conseil que la société LE FRANC a installé les équipements de cuisine du service de restauration.
Les sols des deux nouvelles classes ont été posés.

- Madame BOULERNE Jacqueline a assisté à une réunion des associations "Club à tout âge" de Vouhé et du club des aînés de Puyravault. La possibilité d'une fusion a été évoquée.
Les deux associations ont voté : 47 voix pour et 17 voix contre.

- Madame LE DANNOIS Nadine, a assisté à l'assemblée générale de l'association "Vouhé en fêtes" du 8 décembre 2017.

Elle informe que 4 membres du conseil d'administration ont démissionné et qu'il manque des bénévoles pour pouvoir assurer les futures animations.

Le président, Monsieur BRUNET Jean Jacques a été réélu, Mme DIOT reste la secrétaire et Mme BERTHELOT la trésorière de cette association.

Il est prévu de refaire une marche nocturne, éventuellement le 13 juillet prochain avec la participation de la commune pour le feu d'artifice.

Monsieur le président remercie la commune pour l'aide qu'il a apporté à l'association en l'année 2017.

- Madame DARJO Joèle informe que le service de restauration, toujours à la salle des fêtes, se passe bien, et qu'il serait souhaitable d'établir un règlement pour les enfants pour ce temps de pause méridienne.

Un groupe de travail a été créé pour réaliser le projet de ce règlement qui est composé de Mesdames DARJO Joèle, DAVID Sophie, LE DANNOIS Nadine et de Monsieur BROUSSE David qui doivent se réunir prochainement.

- Monsieur BROUSSE David informe que les devis du photocopieur sont en attente que les travaux soient terminés pour en discuter de nouveau.

Il informe également qu'il doit se rendre à une prochaine réunion le 4 janvier 2018, avec l'agent recenseur, Madame CHEVOLEAU Cassandre, concernant le recensement de la population de Vouhé prévu en février 2018.

Fin de séance à 22h00